




Aix en Provence

VILLE THERMALE ET CLIMATIQUE

Accusé de réception en préfecture
A013-211300017-20110307-14144-DE-1-1_0
Date de signature : 08/03/11
Date de réception : mardi 8 mars 2011
 <p>POUR CERTIFICATION DU CARACTÈRE EXÉCUTOIRE: - ACTE SIGNÉ ✓ - COMPTE RENDU AFFICHÉ ✓ - ACTE TRANSMIS POUR EXERCICE DU CONTRÔLE DE LEGALITÉ ✓</p>

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE D'AIX-EN- PROVENCE N°2011.193

Séance publique du

7 mars 2011

Présidence de Madame Maryse JOISSAINS MASINI,
Maire d'Aix-en-Provence
Député des Bouches-du-Rhône
Président de la Communauté du Pays d'Aix

OBJET : REVALORISATION ANNUELLE DES MONTANTS DE L'INDEMNITE DE GRADE ET DE FONCTION DU FAIT DE L'EVOLUTION DU POINT D'INDICE EN 2010

Le 07/03/11 à 18h00, le Conseil Municipal de la Commune d'Aix-en-Provence s'est réuni en session Ordinaire dans la salle de ses délibérations, à l'Hôtel-de-Ville, sur la convocation qui lui a été adressée par Mme Maryse JOISSAINS-MASINI, Maire le Mardi 1er Mars 2011, conformément aux articles L 2121-10 et L 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Etaient Présents :

M. Lucien AMBROGIANI, Mme Agnès AMIACH ELBEZ, Mme Charlotte BENON, Mme Christine BERNARD, Mme Odile BONTHOUX, M. Helliot BRAMI, M. Gérard BRAMOULLÉ, Mme Danièle BRUNET, M. Eric CHEVALIER, M. Jean CHORRO, Mme Chantal DAVENNE, M. François-Xavier DE PERETTI, M. Yannick DECARA, M. Gerard DELOCHE, Mme Brigitte DEVESEA, Mme Sylvaine DI CARO, M. Laurent DILLINGER, Mme Fatima DRAOUZIA, Mme Michelle EINAUDI, Mme Martine FENESTRAZ, M. Alexandre GALLESE, M. Jacques GARCON, M. Gérard GERACI, M. Jean-Christophe GROSSI, M. Hervé GUERRERA, M. André GUINDE, M. François HAMY, Mme Maryse JOISSAINS MASINI, Mme Michèle JONES, M. Henri MATAS, Mme Reine MERGER, Mme Amaria MOHAMMEDI, M. Stéphane PAOLI, M. Christian PEREZ, M. Jean-Marc PERRIN, Mme Liliane PIERRON, Mme Catherine RIVET-JOLIN, Mme Danielle SANTAMARIA, Mme Marie-Pierre SICARD - DESNUELLE, Mme Catherine SILVESTRE, Mme Fleur SKRIVAN, M. Jules SUSINI, M. Francis TAULAN, Mme Françoise TERME, M. Victor TONIN, Mme Marie José VALETA

Excusés avec pouvoir donné conformément aux dispositions de l'article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales:

M. Jacques AGOPIAN à Mme Michelle EINAUDI, Mlle Odile BARBAT-BLANC à M. Francis TAULAN, M. Maurice CHAZEAU à M. Eric CHEVALIER, Mme Sophie JOISSAINS à Mme Maryse JOISSAINS MASINI, Mme Patricia LARNAUDIE à Mme Catherine SILVESTRE, M. Christian LOUIT à M. Gérard BRAMOULLÉ, M. Alexandre MEDVEDOWSKY à Mme Fleur SKRIVAN, Mme Arlette OLLIVIER à Mme Danièle BRUNET

Excusés sans pouvoir :

M. Robert FOUQUET

Secrétaire : Yannick DECARA

Mme Maryse JOISSAINS MASINI donne lecture du rapport ci-joint.



01.09

Aix en Provence

VILLE THERMALE ET CLIMATIQUE

D.G.A.S Finance - Programmation
- Informatique et RRH
Département Ressources
et Relations Humaines
Service des Rémunérations

RAPPORT POUR
LE CONSEIL MUNICIPAL
DU 07/03/11

RAPPORTEUR : Mme Maryse JOISSAINS MASINI

CO-RAPPORTEUR(S) : M. Gérard DELOCHE

Politique Publique : GESTION DES RESSOURCES ET MOYENS

OBJET : REVALORISATION ANNUELLE DES MONTANTS DE L'INDEMNITE DE GRADE ET DE FONCTION DU FAIT DE L'EVOLUTION DU POINT D'INDICE EN 2010 - Décision du Conseil

Mes chers Collègues,

La Délibération modifiée n° 2004-0811 du 19 juillet 2004 portant régime indemnitaire des agents stagiaires et titulaires de la Ville d'Aix-en-Provence prévoit dans son article 2.6 des modalités de revalorisation annuelle de l'indemnité de grade et de fonctions sur la base de l'évolution du point d'indice de la Fonction Publique constatée pour l'année écoulée.

Pour l'année 2010, le relèvement de la valeur du point d'indice a été de 0.5 %.

Dès lors, je vous prie de considérer que la revalorisation pour l'année 2011 de l'indemnité de grade et de fonction s'effectuera à compter du 01/01/2011 à hauteur de 0.5 % des montants mensuels définis pour l'ensemble des groupes de fonctions, pour toutes les filières et les cadres d'emplois dès lors que le plafond défini par le principe de parité avec les indemnités de la Fonction Publique d'Etat et prévu par les textes relatifs au régime indemnitaire dans la Fonction Publique Territoriale n'est pas atteint.

De même, la délibération n° 2004-1057 du Conseil Municipal du 4 octobre 2004 prévoit les modalités de versement du régime indemnitaire des agents non titulaires de la Ville d'Aix-en-Provence en fixant une prime de fonction. Selon les modalités fixées par cette délibération, il y a lieu de considérer que les montants mensuels déterminés pour les agents non titulaires percevant cette prime de fonction seront revalorisés à hauteur de 0.5 % à compter du 01/01/2011 à l'identique de ce qui est prévu pour les agents titulaires et stagiaires de la Ville d'Aix-en-Provence.

Je vous demande donc, Mes Chers Collègues, de bien vouloir :

- **DECIDER** des dispositions sus énoncées, sachant que les crédits nécessaires à l'ensemble des revalorisations pour l'année 2011 sont de 63 084 € (soixante trois mille euros quatre vingt quatre). Ils sont inscrits à l'article 64- 118 pour le personnel titulaire et stagiaire pour un montant de 61 784 € (soixante et un mille euros sept cent quatre vingt quatre) et à l'article 64-131 pour le personnel non titulaire pour un montant de 1 300 € (mille trois cents euros), et présentent les disponibilités nécessaires.

**2011.193 - REVALORISATION ANNUELLE DES MONTANTS DE L'INDEMNITE DE
GRADE ET DE FONCTION DU FAIT DE L'EVOLUTION DU POINT D'INDICE EN 2010**

Présents et représentés	: 54
Présents	: 46
Abstentions	: 0
Non participation	: 0
Suffrages Exprimés	: 54
Pour	: 54
Contre	: 0

Ont voté contre

NEANT

Se sont abstenus

NEANT

N'ont pas pris part au vote

NEANT

**Le Conseil Municipal a Adopté à l'unanimité
le rapport qui précède.**

**Ont signé Maryse JOISSAINS MASINI, Député Maire
Président de séance et les membres du conseil présents :**

**Le Conseiller Municipal délégué,
Arlette OLLIVIER**

**Compte-rendu de la délibération affiché le : 10 Mars 2011
(articles L 2121-25 et R 2121-11 du C.G.C.T.)**